



PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE D'AJOURNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE LAVAL tenue le mercredi 4 juin 2025 à 16 h, suite à la séance ordinaire tenue le mardi 3 juin 2025 à 18 h 30, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, salle 120, Ville de Laval, à laquelle étaient présents:

M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, et les conseillers Christine Poirier, membre du comité exécutif, Ray Khalil, vice-président du comité exécutif, Nicholas Borne, membre du comité exécutif, Sandra Desmeules, membre du comité exécutif, Aline Dib, Alexandre Warnet, Yannick Langlois, Flavia Alexandra Novac, Isabelle Piché, Aglaia Revelakis, Paolo Galati, Seta Topouzian, Pierre Brabant, Louise Lortie et Claude Larochelle;

le conseiller David De Cotis participe à distance, via l'application Teams, à la séance du conseil municipal, en vertu de l'article 332.1 de la Loi sur les cités et villes;

les conseillers Sandra El-Helou, Achille Cifelli, Vasilios Karidogiannis et Jocelyne Frédéric-Gauthier sont absents;

formant quorum des membres du conseil et siégeant sous la présidence de Mme Cecilia Macedo;

sont aussi présents:

Mme Geneviève Roy, directrice générale adjointe partenariats corporatifs, en remplacement de M. Benoit Collette, directeur général, et ce, conformément à la résolution CE-20190320-759; Me Marie-Christine Lefebvre, greffière.

CM-20250604-578

QUANTITÉS SUPPLÉMENTAIRES - MODIFICATION DE CONTRAT SP-29813

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre Warnet
APPUYÉ PAR : Aline Dib

et résolu à l'unanimité:

d'autoriser, dans le cadre du contrat SP-29813 pour les services d'élimination des matières résiduelles, la modification suivante:

des quantités supplémentaires au montant de 3 092 827,50 \$ à Complexe Enviro Connexions ltée, dont le détail apparaît au rapport du Service de l'environnement et de l'écocitoyenneté daté du 7 mai 2025 joint au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ

(SD-2025-1979)



CM-20250604-579

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-2945

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Seta Topouzian
APPUYÉ PAR : Aline Dib

et résolu à l’unanimité:

d'adjuger le contrat DOS-2945, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les travaux de remplacement du revêtement d'étanchéité de la dalle du stationnement intérieur du 1333, boulevard Chomedey, pour une période de 120 jours, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Construction Duradev inc.
534 415,30 \$.

ADOPTÉ

(SD-2025-2422)

CM-20250604-580

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-2948

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Nicholas Borne
APPUYÉ PAR : Yannick Langlois

et résolu à l’unanimité:

d'adjuger le contrat DOS-2948, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les travaux de décarbonation des centres communautaires de Laval-Ouest et Laval-des-Rapides, pour une période de 18 mois, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Tuyauterie Expert inc.
917 155,58 \$.

ADOPTÉ

(SD-2025-2612)

CM-20250604-581

ACQUISITION - BORNES DE RECHARGES PUBLIQUES -
ADDÉNERGIE TECHNOLOGIES INC.

Sur recommandation du comité exécutif,



IL EST PROPOSÉ PAR : Nicholas Borne
APPUYÉ PAR : Yannick Langlois

et résolu à l’unanimité:

d'autoriser l'acquisition de bornes de recharges publiques à Addénergies Technologies inc. au montant total de 336 001,79 \$ pour l'année 2025, et ce, dans le cadre du projet «Plan Climat - Mesure 5 - Acquisition et installations de bornes décentralisées».

ADOPTÉ

(SD-2025-2602)

CM-20250604-582

AUTORISATION - MANDAT - CONTRAT DOS-2574

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Larochelle
APPUYÉ PAR : Christine Poirier

et résolu à l’unanimité:

d'autoriser Tetra-Tech QI inc. à effectuer un mandat de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation des plans et devis ainsi que les services durant les travaux dans le cadre de l'ajout d'une génératrice permanente à diverses stations de pompage, au montant total de 491 918,24 \$, à savoir:

la phase «études» comprenant les plans et devis et des documents de soumission ainsi que l'obtention des autorisations et certificats requis, au montant de 362 474,78 \$;

la phase «exécution du contrat», soutien technique durant les travaux, au montant de 110 633,54 \$;

la phase «exécution du contrat», surveillance des travaux, au montant de 18 809,91 \$;

ces 2 derniers montants étant sous réserve de l'approbation des crédits requis et des approbations légales;

et dans un premier temps, d'autoriser la firme susdite à procéder à la phase «études», et ce, dès que le chargé de projet responsable du dossier l'aura avisée par écrit;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-2574, lot 3.

ADOPTÉ

(SD-2025-2620)

CM-20250604-583

AUTORISATION - MANDAT - CONTRAT DOS-2574



Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Larochelle
APPUYÉ PAR : Seta Topouzian

et résolu à l’unanimité:

d'autoriser CIMA+ s.e.n.c. à effectuer un mandat de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation des plans et devis ainsi que les services durant les travaux dans le cadre de la réfection de la station de pompage des Prairies Ouest, au montant total de 710 907,67 \$, à savoir:

la phase «études» comprenant les plans et devis et des documents de soumission ainsi que l'obtention des autorisations et certificats requis, au montant de 374 479,32 \$;

la phase «exécution du contrat», soutien technique durant les travaux, au montant de 90 956,72 \$;

la phase «exécution du contrat», surveillance des travaux, au montant de 245 471,63 \$;

ces 2 derniers montants étant sous réserve de l'approbation des crédits requis et des approbations légales;

et dans un premier temps, d'autoriser la firme susdite à procéder à la phase «études», et ce, dès que le chargé de projet responsable du dossier l'aura avisée par écrit;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-2574, lot 1.

ADOPTÉ

(SD-2025-2707)

CM-20250604-584

AUTORISATION - MANDAT - CONTRAT DOS-2574

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Seta Topouzian
APPUYÉ PAR : Claude Larochelle

et résolu à l’unanimité:

d'autoriser CIMA+ s.e.n.c. à effectuer un mandat de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation des plans et devis et les services durant les travaux pour la station de pompage St-Martin - mise à niveau, au montant total de 771 528,24 \$, à savoir:

la phase «études» comprenant les plans et devis et des documents de soumission ainsi que l'obtention des autorisations et certificats requis,



au montant de 410 495,24 \$;

la phase «exécution du contrat», soutien technique durant les travaux,
au montant de 97 107,89 \$;

la phase «exécution du contrat», surveillance des travaux, au montant
de 263 925,11 \$;

ces 2 derniers montants étant sous réserve de l'approbation des crédits
requis et des approbations légales;

et dans un premier temps, d'autoriser la firme susdite à procéder à la
phase «études», et ce, dès que le chargé de projet responsable du
dossier l'aura avisée par écrit;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat
DOS-2574, lot 1.

ADOPTÉ

(SD-2025-2708)

CM-20250604-585

NOMINATION - COMITÉ CONSULTATIF SUR LES
RELATIONS INTERCULTURELLES DE LAVAL

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Dib
APPUYÉ PAR : Aglaia Revelakis

et résolu à l'unanimité:

de nommer Carine Haddad à titre de présidente du Comité consultatif
sur les relations interculturelles de Laval, et ce, jusqu'à la fin de son
mandat à titre de membre indépendante, soit le 9 juillet 2026.

ADOPTÉ

(SD-2025-2237)

CM-20250604-586

HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES - MANDAT - T2
ENVIRONNEMENT

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre Warnet
APPUYÉ PAR : Seta Topouzian

et résolu à l'unanimité:

d'approuver des honoraires supplémentaires au montant de 50 707,19
\$ pour défrayer le coût des honoraires de T2 Environnement pour des



travaux additionnels requis, dans le cadre du mandat qui leur a été confié par la résolution CM-20240507-510 pour la réalisation d'expertises en environnement dans 5 dossiers judiciaires devant la Cour supérieure portant les numéros de cour 540-17-014441-215, 540-17015427-239, 540-17-015629-230, 540-17-015640-237 et 540-17-015723-249.

ADOPTÉ

(SD-2024-4545)

CM-20250604-587

OCTROI - CONTRAT DOS-2755

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Dib
APPUYÉ PAR : Ray Khalil

et résolu à l’unanimité:

d'octroyer le contrat DOS-2755, aux entreprises et aux montants ci-dessous mentionnés, pour les solutions de logiciels-service reliées IAAS-PAAS, souscription de services infonuagiques Microsoft via le ministère de la Cybersécurité et du Numérique, le tout selon les termes et conditions de l'offre de services et des frais de gestion reliés:

Microsoft Canada inc.
11 832 077,25 \$;

Ministère de la Cybersécurité et du Numérique
86 231,25 \$;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville de Laval les ententes de services jointes.

ADOPTÉ

(SD-2025-1034)

CM-20250604-588

AFFECTATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT -
CONTRAT DOS-2755

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick Langlois
APPUYÉ PAR : Nicholas Borne

et résolu à l’unanimité:



d'autoriser une affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté au montant de 2 287 678 \$ au budget de fonctionnement afin de financer le contrat DOS-2755 pour les solutions de logiciels-service reliées IAAS-PAAS, souscription de services infonuagiques Microsoft via le ministère de la Cybersécurité et du Numérique.

ADOPTÉ

(SD-2025-1034)

CM-20250604-589

OCTROI - MANDAT - GROUPE CRH CANADA INC.

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Flavia Alexandra Novac
APPUYÉ PAR : Isabelle Piché

et résolu à l'unanimité:

d'autoriser Groupe CRH Canada inc. à effectuer les travaux de décontamination de l'ancien site du champ de tir du Service de police, situé sur le lot 1 785 610 du cadastre du Québec, et ce, par WSP Applied Solutions inc. jusqu'à concurrence d'un montant de 2 417 458,87 \$ incluant une contingence de 10 %;

d'autoriser le directeur ou le directeur adjoint du Service des immeubles, parcs et espaces publics à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes, de prescrire qu'ils ne requièrent pas la signature de la greffière ou de la greffière adjointe et de transmettre les originaux signés à la greffière.

ADOPTÉ

(SD-2025-2600)

CM-20250604-590

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-2877

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Paolo Galati
APPUYÉ PAR : Seta Topouzian

et résolu à l'unanimité:

d'adjuger le contrat DOS-2877, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les travaux de remplacement des caissons pour le traitement des odeurs à la StaRRE La Pinière, pour une période de 180 jours, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

NORDMEC Construction inc.
2 134 921,34 \$.



ADOPTÉ

(SD-2025-1813)

CM-20250604-591

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-2143

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick Langlois
APPUYÉ PAR : Nicholas Borne

et résolu à l’unanimité:

d'adjuger le contrat DOS-2143, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les travaux de services municipaux sur la rue Cousteau, entre le boulevard Sainte-Rose et la rue Séguin, et l'aménagement d'une aire d'exercice pour chiens sur la rue Cousteau, pour une période de 130 jours, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Les constructions CJRB inc.
4 368 225,06 \$.

ADOPTÉ

(SD-2025-2545)

CM-20250604-592

DÉBUT, SURVEILLANCE, ASSISTANCE ET MISE EN PLACE
DES MATÉRIAUX - CONTRAT DOS-2143

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick Langlois
APPUYÉ PAR : Nicholas Borne

et résolu à l’unanimité:

d'autoriser le début des travaux par Les constructions CJRB inc. pour les travaux de services municipaux sur la rue Cousteau, entre le boulevard Sainte-Rose et la rue Séguin, et l'aménagement d'une aire d'exercice pour chiens sur la rue Cousteau, et ce, sur réception des garanties exigées par les documents d'appel d'offres;

d'autoriser Artelia Canada inc. à effectuer l'assistance et le soutien technique, au montant de 65 567,37 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-507, bloc A, lot 1;

d'autoriser Stantec Experts-Conseils ltée à effectuer le contrôle de la mise en place des matériaux ainsi que les essais sur les matériaux au chantier et au laboratoire durant la réalisation desdits travaux, au



montant de 159 679,12 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-332, lot 2;

d'autoriser Shellex Groupe conseil inc. à effectuer la surveillance durant la réalisation desdits travaux, au montant de 317 831,63 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-482, lot 2;

le tout conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-2143 par le conseil municipal.

ADOPTÉ
(SD-2025-2545)

CM-20250604-593 NOMINATION - CONSEIL DES LAVALLOISES

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Aglaia Revelakis
APPUYÉ PAR : Aline Dib

et résolu à l'unanimité:

de nommer Dieynaba Diagne à titre de présidente du Conseil des Lavalloises, et ce, jusqu'à la fin de son mandat à titre de membre indépendante, soit le 14 janvier 2027.

ADOPTÉ
(SD-2025-2239)

CM-20250604-594 SUSPENSION - DEMANDE ET ANALYSE - PERMIS DE LOTISSEMENT - PL-2025-73

ATTENDU QUE l'immeuble situé au 133, rue du Mont-Royal, Laval, Qc, H7L 3A9 et constitué des lots 1 596 750, 1 854 348, 1 854 349, 1 854 350, 1 854 351, 1 854 352, 1 854 353 et 1 854 354 du cadastre du Québec, ci-après: l'«immeuble», dans le Vieux-Sainte-Rose, comporte un bâtiment construit en 1937 (date estimée) qui est susceptible de présenter une valeur patrimoniale;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, c. P-9.002), la Ville de Laval doit adopter et mettre à jour périodiquement un inventaire des immeubles construits avant 1940 qui sont situés sur son territoire et qui présentent une valeur patrimoniale;

ATTENDU QUE l'immeuble ne fait pas partie de l'inventaire adopté

par le conseil;

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble a déposé la demande de permis de lotissement numéro PL-2025-73 visant la subdivision de l'immeuble et qu'il est évident que les prochaines étapes de son projet incluent la démolition du bâtiment qui y est situé et la construction de nouveaux bâtiments sur le lot;

ATTENDU QUE selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), toute municipalité est tenue de maintenir en vigueur un règlement relatif à la démolition d'immeubles et qu'un immeuble inscrit dans un inventaire prévu à la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, c. P-9.002) doit obligatoirement être soumis au processus prévu dans un tel règlement, lequel implique, notamment que le comité de démolition analyse toute demande de démolition avant qu'un permis à cet égard ne puisse être délivré;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le Règlement numéro L-12507 concernant la démolition d'immeuble;

ATTENDU QU'un délai est requis pour permettre à la Ville d'analyser si l'immeuble est susceptible d'être inscrit à l'inventaire et conséquemment soumis au Règlement numéro L-12507 concernant la démolition d'immeuble et, le cas échéant, pour procéder à cette inscription à l'inventaire;

ATTENDU QUE pendant ce délai, le propriétaire de l'immeuble pourrait cristalliser son droit de démolir l'immeuble sans passer par le processus prévu au Règlement numéro L-12507 concernant la démolition d'immeuble, en déposant une demande substantiellement complète et conforme à cet égard;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 148 de la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, c. P-9.002), le conseil peut, lorsqu'un bien est susceptible de présenter une valeur patrimoniale, ordonner, notamment, toute mesure qu'il estime nécessaire pour empêcher que ne s'aggrave la menace pour le bien, pour diminuer les effets de cette menace ou pour l'éliminer;

ATTENDU QU'avant de rendre une ordonnance à l'encontre d'une personne, l'article 148 de la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, c. P-9.002) prévoit que le conseil de la municipalité doit lui notifier, par écrit, un préavis lui indiquant son intention ainsi que les motifs sur lesquels elle est fondée et lui accorder un délai d'au moins 10 jours pour présenter ses observations;

ATTENDU QU'en vue d'éviter que ne soit causé un préjudice irréparable, le conseil peut toutefois rendre une ordonnance sans être tenu à ces obligations de notification préalable et d'octroi d'un délai de 10 jours pour présenter des observations;

ATTENDU QUE le conseil est d'avis, compte tenu des démarches en cours, qu'il existe une menace réelle que soit dégradé de manière non négligeable un bien susceptible de présenter une valeur patrimoniale;

ATTENDU QUE le dépôt imminent de demandes de permis de démolition ou de construction justifie de passer outre aux obligations



de notification préalable et d'octroi d'un délai de 10 jours pour présenter des observations;

ATTENDU QUE la personne visée par l'ordonnance peut, néanmoins, dans un délai de 10 jours à compter de la notification de l'ordonnance, présenter ses observations pour obtenir une révision de l'ordonnance rendue;

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Flavia Alexandra Novac
APPUYÉ PAR : Pierre Brabant

et résolu à l'unanimité:

d'ordonner aux fonctionnaires de la Ville de Laval, pour une période de 30 jours, en vertu de l'article 148 de la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, c. P-9.002), de suspendre l'analyse de la demande de permis de lotissement numéro PL-2025-73 et de suspendre la délivrance de tout permis de lotissement en lien avec cette demande;

d'ordonner au propriétaire de l'immeuble situé au 133, rue du Mont-Royal, Laval, Qc, H7L 3A9 et constitué des lots 1 596 750, 1 854 348, 1 854 349, 1 854 350, 1 854 351, 1 854 352, 1 854 353 et 1 854 354 du cadastre du Québec, pour une période de 30 jours, en vertu de l'article 148 de la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, c. P-9.002), de ne pas altérer l'immeuble d'aucune façon et, sans limiter la généralité de ce qui précède, de ne déposer aucune demande de permis de démolition ou de permis de construction en lien avec l'immeuble.

ADOPTÉ

(SD-2025-2817)

CM-20250604-595

DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT L-13207

de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13207 modifiant le Règlement L-12137 remplaçant le Règlement L-9000 concernant la prévention des incendies et ses amendements.

(SD-2025-2048)

CM-20250604-596

DÉPÔT - RAPPORT - CHANGEMENT SIGNIFICATIF -
INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

de prendre acte du rapport de la greffière concernant un changement significatif quant à la déclaration des intérêts pécuniaires de Mme Sandra Desmeules, membre du conseil municipal de la Ville de Laval.



(SD-2025-2601)

CM-20250604-597

DÉPÔT - BILAN 2024 - BUREAU D'INTÉGRITÉ ET D'ÉTHIQUE DE LAVAL

de prendre acte du bilan 2024 du Bureau d'intégrité et d'éthique de Laval (BIEL).

(SD-2025-1505)

CM-20250604-598

DÉPÔT - RAPPORT SUR L'ÉCONOMIE DE LAVAL 2024

de prendre acte du Rapport sur l'économie de Laval 2024.

(SD-2025-1548)

CM-20250604-599

DÉPÔT - AVIS - COMITÉ CONSULTATIF DES PERSONNES AÎNÉES DE LAVAL

de prendre acte de l'avis du Comité consultatif des personnes âgées de Laval concernant le sentiment de sécurité des personnes âgées dans le réseau de transport de Laval.

(SD-2025-1842)

CM-20250604-600

REMBOURSEMENT DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN

de prendre acte des demandes de remboursement des dépenses de recherche et de soutien énumérées à la liste jointe au sommaire décisionnel, traitées par le Service des finances durant le mois d'avril 2025 et encourues par les conseillers de la Ville de Laval durant l'année 2025, tel que requis par l'article 22 du Règlement L-12315 concernant le remboursement des dépenses de recherche et de soutien.

(SD-2025-1959)

CM-20250604-601

DÉPÔT - RAPPORT FINAL - REDDITION DE COMPTES - PROGRAMME D'AIDE AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF (VÉLOCE III)

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III);

ATTENDU QUE seules les dépenses admissibles effectuées après la date de dépôt de la demande d'aide financière sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux préparatoires confirmés par la ministre des Transports et de la Mobilité durable sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés à partir d'août 2024 et se sont terminés en octobre 2024;

ATTENDU QUE la Ville transmet au ministère du Transport et de la Mobilité durable le formulaire de reddition de comptes ainsi que le rapport des travaux effectués qui doit comprendre:

a) les pièces justificatives des dépenses effectuées (factures, décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées);

b) la mention de tout autre remboursement obtenu pour les travaux faisant l'objet de l'aide financière (remboursement de taxes, autres aides financières, etc.);

c) des photos des travaux réalisés;

d) le résultat relatif aux indicateurs suivants:

- nombre de kilomètres par type de voies cyclables et de sentier polyvalents réalisés (volet 1);
- nombre d'ouvrage d'art, de structures ou de ponts construits et la longueur de ceux-ci (volet 1);
- nombre de cases de vélos de stationnements pour vélos (volet 1);
- nombre de kilomètres de voies cyclables et polyvalentes améliorées ou mises aux normes (volet 2);
- nombre de kilomètres de voies cyclables et polyvalentes entretenues (volet 3).

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de prendre acte du formulaire de reddition de comptes et du rapport des travaux du programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III), pour l'exercice 2024-2025, préparés par le Service de l'ingénierie dans le cadre de la demande d'aide financière NTG38222 ainsi que le rapport détaillé joint selon les modalités d'application en vigueur et de reconnaître qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

d'autoriser le Service de l'ingénierie à transmettre au ministère des Transports et de la Mobilité durable ledit formulaire et ledit rapport.



(SD-2025-2384)

CM-20250604-602

DÉPÔT - RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024 - POLICE

de prendre acte du rapport d'activités 2024 du Service de police de Laval.

(SD-2025-1910)

CM-20250604-603

LISTE DES CONTRATS - AVRIL 2025

de prendre acte de la liste des contrats pour le mois d'avril 2025, comme elle est préparée par le Service de l'approvisionnement en date du 20 mai 2025, le tout conformément à l'article 477.3, alinéa 2 de la Loi sur les cités et villes.

(SD-2025-2662)

CM-20250604-604

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT L-13207

Le conseiller Pierre Brabant donne un avis de motion qu'à une séance subséquente de ce conseil, il sera présenté pour lecture et adoption un règlement portant le numéro L-13207 modifiant le Règlement L-12137 remplaçant le Règlement L-9000 concernant la prévention des incendies et ses amendements.

(SD-2025-2048)

CM-20250604-605

AVIS DE PROPOSITION - ACCESSIBILITÉ - ÉQUIPEMENT - PICKLEBALL

Le conseiller David De Cotis dépose un avis de proposition afin que le comité exécutif mandate la Direction générale afin de rendre l'entreposage et l'accès au matériel pour la pratique du pickleball facilement accessible dans tous les parcs de la Ville où des installations pour la pratique de ce sport sont aménagées ou prévues.

CM-20250604-606

AVIS DE PROPOSITION - INVENTAIRE COMPLÉMENTAIRE - ZONE PATRIMONIALE - DISTRICT SAINTE-ROSE - PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE



La conseillère Flavia Alexandra Novac dépose un avis de proposition afin que le comité exécutif mandate la Direction générale afin d'évaluer la possibilité de réaliser un inventaire complémentaire des immeubles situés dans le district historique de Sainte-Rose, ne figurant pas à l'inventaire des immeubles ayant une valeur patrimoniale et dont la construction est antérieure à 1940;

que les nouveaux immeubles identifiés comme ayant une valeur patrimoniale puissent faire l'objet d'une intégration à l'inventaire et qu'ils soient assujettis au Règlement L-12507 concernant la démolition d'immeubles d'intérêt patrimonial, au Règlement L-12950 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments, ainsi qu'aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) appropriés en vertu du Code de l'urbanisme;

que la zone patrimoniale de Sainte-Rose visée par un plan d'intégration et d'intégration architecturale (PIIA) fasse l'objet d'une réévaluation afin d'assurer l'intégration adéquate des bâtisses à valeur patrimoniale et la cohérence de l'ensemble du quartier patrimonial.

CM-20250604-607

PROPOSITION REJETÉE - CRÉATION D'UNE COMMISSION - RÉVISION - STRATÉGIE-NEIGE

ATTENDU QUE les opérations de déneigement rencontrent des défis majeurs en matière de délais, d'efficacité, de coûts et de la disponibilité des équipes;

ATTENDU QUE la gestion actuelle des ressources et des équipements doit être optimisée pour assurer un meilleur service tout en maîtrisant les dépenses;

ATTENDU QUE la participation des citoyens et des acteurs municipaux est essentielle pour améliorer la stratégie-neige;

ATTENDU QUE la Ville de Gatineau a adopté une approche inclusive qui porte aujourd'hui ses fruits et nous avons avantage de nous en inspirer;

IL EST PROPOSÉ PAR : Isabelle Piché
APPUYÉ PAR : David De Cotis

que le comité exécutif mandate la Direction générale pour:

créer une commission comprenant toutes les parties prenantes concernées, dont des élus municipaux des différents partis politiques, des représentants des cols bleus, des entrepreneurs et des citoyens qui aura pour mandat d'identifier les lacunes actuelles et de déterminer les solutions;

brosser un portrait de la situation et recommander des pistes de solutions à la Commission dans le but d'optimiser la gestion des opérations de déneigement, incluant un plan d'action ainsi que des



indicateurs de performances chiffrables et mesurables du déneigement applicable dès le prochain hiver.

Un débat s’engage.

Le conseiller Ray Khalil demande le vote sur la proposition, laquelle est rejetée par un compte de 4 en faveur et de 13 contre:

les conseillers David De Cotis, Isabelle Piché, Aglaia Revelakis et Paolo Galati se prononcent en faveur de la proposition;

M. Stéphane Boyer, maire, et les conseillers Christine Poirier, Ray Khalil, Nicholas Borne, Sandra Desmeules, Aline Dib, Alexandre Warnet, Yannick Langlois, Flavia Alexandra Novac, Seta Topouzian, Pierre Brabant, Louise Lortie et Claude Larochelle se prononcent contre la proposition.

(SD-2025-1344)

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS

David De Cotis
Jugement - cause de Sylvie Bélanger c. Ville de Laval – demandes d'excuses officielles

À 16 h 47, la conseillère Sandra Desmeules quitte son siège.

À 16 h 48, l’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Mme Cecilia Macedo, présidente du conseil et conseillère

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière